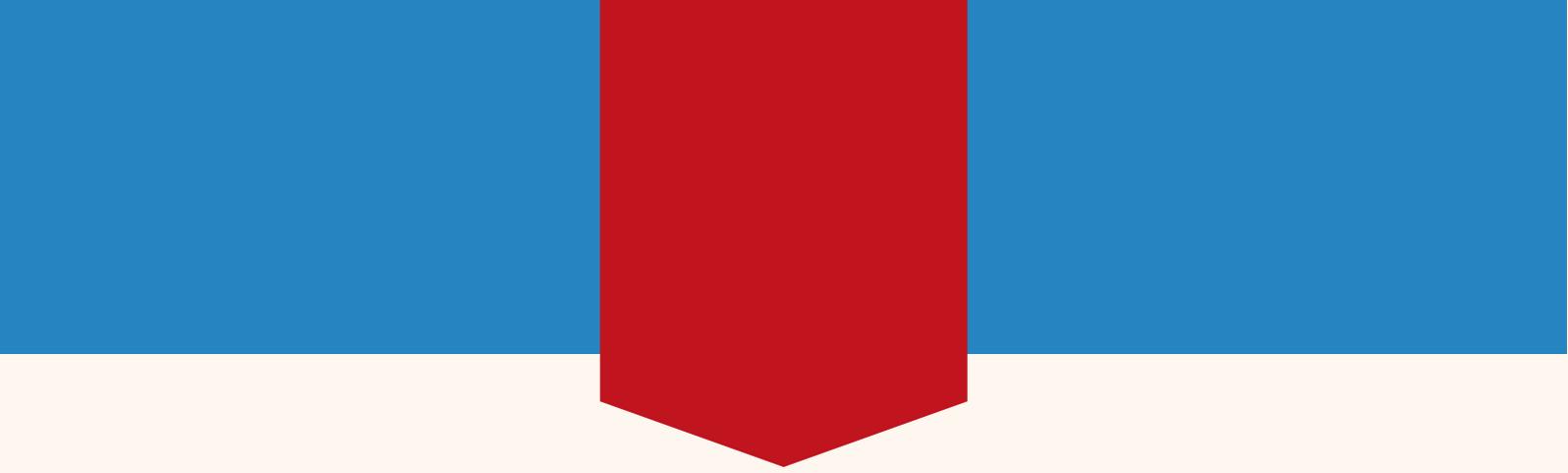


Édition 2025

# Guide de l'offre de services et de soins pour les personnes âgées

## BASSIN AUTERIVAIN





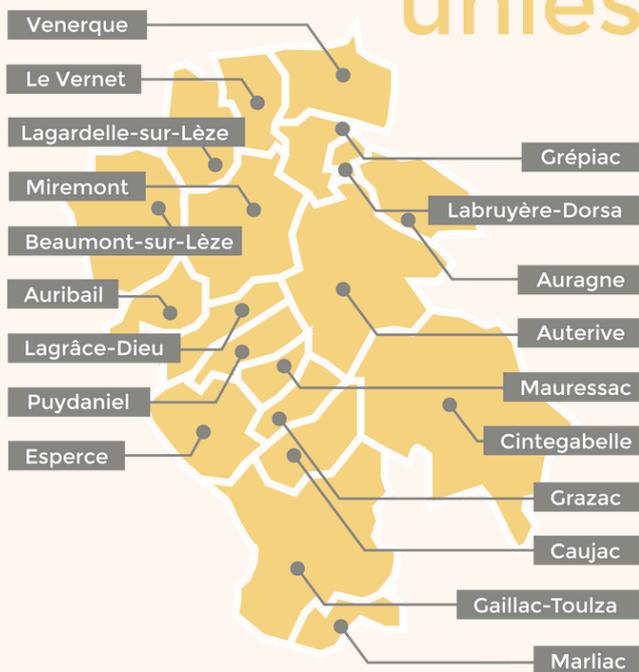
# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	PAGE 3
PRÉVENTION	PAGE 4
BESOIN DE CONSEILS	PAGE 5
BESOIN D'AIDE À DOMICILE	PAGE 12
BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS	PAGE 15
BESOIN POUR LES AIDANTS	PAGE 21
BESOIN DE COORDINATION	PAGE 23
BESOIN D'UN LOGEMENT ADAPTÉ	PAGE 24
BESOIN D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT	PAGE 27
BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉ	PAGE 29
GLOSSAIRE	PAGE 31

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

## La Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

19 communes  
unies



La Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (CCBA) regroupe 19 communes et près de 33 700 habitants pour un territoire de 312 km<sup>2</sup> qui s'étend au sud de Toulouse, le long de la RD 820 vers l'Espagne.

Aux portes de la métropole toulousaine, le territoire présente une forte attractivité pour son cadre de vie qualitatif alliant développement économique, patrimoine naturel, richesse associative et activités sportives plurielles. 52 élus titulaires et 9 suppléants ont été élus pour siéger au Conseil communautaire. Cette instance a pour vocation d'acter les actions à mener en matière de services au public dans le champ de compétence de la Communauté de communes : France Services, Emploi et insertion, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Collecte et valorisation des déchets, École de musique intercommunale, Développement économique, Tourisme, Mobilité, Habitat.

Plus d'informations : <https://www.ccba31.fr/>

COMMUNE	HABITANTS	COMMUNE	HABITANTS
Auragne	451	Labruyère-Dorsa	294
Auribai	196	Lagardelle-sur-Lèze	3277
Auterive	10126	Lagrâce-Dieu	561
Beaumont-sur-Lèze	1620	Marliac	131
Caujac	866	Mauressac	492
Cintegabelle	2978	Miremont	2744
Esperce	267	Puydaniel	564
Gaillac-Toulza	1322	Venerque	2823
Grazac	762	Le Vernet	3207
Grépiac	1008		

SOURCE : INSEE 2021

# PRÉVENTION

---

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 et la création de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans ont permis la mise en place et le financement de nombreuses actions de prévention afin de lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées et pour favoriser le maintien à domicile.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Service Prévention innovation et soutien aux aidants

Tél : 05 34 33 32 31 / [DSPH-PISA@cd31.fr](mailto:DSPH-PISA@cd31.fr)

### CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS SUD TOULOUSAIN

Le Contrat local de santé est une démarche portée conjointement par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain, la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, la Communauté de Communes Cœur de Garonne, la Communauté de Communes du Volvestre et l'Agence Régionale de Santé Occitanie, dans le souci permanent et accru de la (bonne) santé des habitant.e.s du territoire.

Le Contrat local de santé définit précisément des objectifs stratégiques et un plan d'actions sur les problématiques suivantes :

- l'accès aux droits et aux soins ;
- le vieillissement et le handicap;
- la santé mentale et les addictions ;
- la promotion de comportements et d'un environnement favorable à la santé.

Dans le cadre de cette démarche, le Pays Sud Toulousain propose:

- d'accompagner les porteurs de projets ;
- d'aider les porteurs de projets dans la recherche de financements ;
- de faire du lien entre les différents acteurs afin de les fédérer autour d'une démarche en faveur du bien-être des habitant.e.s.

SERVICE SANTÉ DU PAYS SUD TOULOUSAIN

[sante@payssudtoulousain.fr](mailto:sante@payssudtoulousain.fr) / Tél : 07 50 54 45 95

<https://payssudtoulousain.fr/contrat-local-de-sante>

### OFFRE POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

Des initiatives locales sont proposées par les mairies ou des associations pour prévenir les risques de repli sur soi et l'isolement relationnel : activités socio culturelles, clubs des aînés, activités favorisant leur maintien en bonne santé comme les ateliers de prévention proposés par les caisses de retraite.

De plus, d'autres associations locales mettent en place des projets sur le territoire du Bassin Auterivain.

Pour trouver facilement un atelier proche de chez vous et faire le plein d'idées et de conseils pour rester en forme : <https://www.trouver-mon-activite.pourbienvieillir.fr/ppaspbvapp/>

# BESOIN DE CONSEILS

## LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. C'est l'institution locale de l'action sociale par excellence. À ce titre, les CCAS développent différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

À noter : la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants est facultative. Sur la communauté de communes du Bassin Auterivain, un accueil social peut être disponible dans les mairies n'ayant pas de CCAS.

CCAS	Adresse	Coordonnées	Horaires
Auterive	14, rue Camille Pelletan 31190 Auterive	05 61 50 27 90 <a href="mailto:assistante.sociale@auterive-ville.fr">assistante.sociale@auterive-ville.fr</a>	Lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Cintegabelle	Place Jacques Pic 31550 Cintegabelle	05 61 08 90 97 (secrétariat Mairie) <a href="mailto:ccas@mairie-cintegabelle.fr">ccas@mairie-cintegabelle.fr</a>	Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 (horaires Mairie)
Miremont	Place Carretier 31190 Miremont	05 61 50 67 05 (secrétariat Mairie) <a href="mailto:ccas@mairiemiremont31.fr">ccas@mairiemiremont31.fr</a>	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00 (horaires Mairie)
Le Vernet	30, avenue de la Mairie 31810 Le Vernet	05 61 08 50 47 (secrétariat Mairie)	Lundi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 Mercredi de 9h00 à 12h00
Venerque	12, place St-Pierre 31810 Venerque	05 62 11 59 59 <a href="mailto:ccas@mairie-venerque.fr">ccas@mairie-venerque.fr</a>	Permanence proposée un samedi par mois sur rdv. Prise de rdv par téléphone ou par mail (en mentionnant RDV permanence CCAS) aux horaires de la Mairie - du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Pour les autres communes, contacter la Mairie.

# BESOIN DE CONSEILS

---

## LA MAISON DES SOLIDARITÉS D'AUTERIVE

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale du département, assure une mission prioritaire de solidarité à travers les 30 Maisons des solidarités (MDS) sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne.

Les 26 agents de la Maison des solidarités d'Auterive assurent ainsi la mise en œuvre de l'ensemble des compétences sociales du Département auprès des publics en situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou de dépendance :

- Accompagnement des familles ;
- Protection de l'enfance ;
- Autonomie des personnes âgées ;
- Autonomie des personnes en situation de handicap ;
- Lutte contre la précarité.

Sur place ou à domicile, les équipes médico-sociales départementales de l'Autonomie composées de médecins, d'infirmières et de référents autonomie, assurent les missions suivantes :

- l'évaluation globale des besoins de la personne âgée et de ses proches aidants ;
- l'accompagnement des demandes d'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou d'orientation en établissement d'accueil ;
- l'évaluation globale des personnes handicapées dans le cadre d'une demande de Prestation de compensation du handicap (PCH), sur demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- l'évaluation et le suivi de personnes en situation de vulnérabilité ;
- l'évaluation et le suivi des Familles d'accueil social pour personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- la mise en place d'actions de prévention de perte d'autonomie, d'éducation et de promotion de la santé, d'accès aux droits, d'aide aux aidants, de lutte contre l'isolement.

En collaboration avec un vaste réseau de partenaires locaux (communes, centres communaux d'action sociale, professionnels et structures du social, du médico-social et du sanitaire, partenaires associatifs), la MDS travaille au quotidien dans l'accompagnement et la prise en charge des publics fragiles et la mise en œuvre de réponses adaptées à des problématiques multiples.

MAISON DES SOLIDARITÉS d'AUTERIVE  
6 boulevard Jules Guesde 31190 AUTERIVE  
Annexe : 10, chemin de Planole 31550 CINTEGABELLE  
Permanences sociales le jeudi 8h30 - 12h00 (sur rdv)  
Tél : 05 34 27 34 58 / [mds.auterive@cd31.fr](mailto:mds.auterive@cd31.fr)

# BESOIN DE CONSEILS

---

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA HAUTE-GARONNE

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu central d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur entourage dans le département. Aux côtés de ses partenaires - État, institutions et associations - le Conseil départemental de la Haute-Garonne finance et administre cette structure d'accès aux droits.

Tout au long de la vie de la personne en situation de handicap, les professionnels de la MDPH sont là pour :

- être à l'écoute de la personne handicapée et de sa famille, répondre aux questions ;
- évaluer au sein d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, psychologues, enseignants, techniciens et agents administratifs) les besoins et les souhaits spécifiques à chaque situation, conseiller et orienter ;
- trouver des solutions les plus adaptées possibles ;
- proposer à la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) un plan personnalisé de compensation (PPC) ;
- gérer les dossiers pour que les droits à la compensation du handicap, attribués par la CDAPH, soient bien ouverts auprès des organismes partenaires.

Pour les personnes en situation de handicap, la MDPH gère les aides suivantes :

- L'Allocation adulte handicapée (AAH)
- La Carte mobilité inclusion (CMI)
- L'orientation vers un établissement ou service médico-social
- La Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Le renouvellement d'une allocation compensatrice (ACTP et ACFP)
- L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVF)

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA HAUTE-GARONNE

10, place Alfonse Jourdain 31000 TOULOUSE

Tél : 0 800 31 01 31 / [mdph@cd31.fr](mailto:mdph@cd31.fr) (Numéro et services gratuits)

Plus d'informations sur [www.mdph31.fr](http://www.mdph31.fr)

# BESOIN DE CONSEILS

---

## LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE PROXIMITÉ

Les Maisons départementales de proximité (MDP) sont un lieu d'information et d'accompagnement des citoyennes et des citoyens dans les démarches administratives du quotidien.

Les ambassadeurs et ambassadrices de proximité accompagnent les personnes en proposant :

- un relais sur le territoire des services départementaux,
- une aide personnalisée pour découvrir ou se familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.),
- une aide pour les démarches administratives de la vie quotidienne, avec une volonté de transmettre et faire connaître les usages du numérique.

### MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ

- CINTEGABELLE : 10, chemin de Planole 31550 Cintegabelle

Tél : 05 34 60 76 53 / [proximite.cintegabelle@cd31.fr](mailto:proximite.cintegabelle@cd31.fr) / Lundi et mardi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30

- LE VERNET : Rue de l'église 31810 Le Vernet

Tél : 05 34 60 76 57 / [proximite.vernet@cd31.fr](mailto:proximite.vernet@cd31.fr) / Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30

# BESOIN DE CONSEILS

---

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN

### LE CONSEILLER NUMÉRIQUE

Il est possible de faire appel au conseiller numérique pour :

- se faire accompagner dans la prise en main d'un équipement informatique ;
- naviguer sur internet ;
- connaître l'environnement et le vocabulaire numérique ;
- gérer ses mails ;
- apprendre les bases du traitement de texte ;
- utiliser un smartphone / une tablette pour les usages du quotidien ;
- créer et gérer des contenus numériques.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN

RD 820 6 ZI Robert Lavigne 31190 Auterive

Tél : 05 61 50 99 00

### LES ESPACES FRANCE SERVICES

Les espaces France Services permettent d'accompagner les administré.e.s dans leur quotidien : information et orientation, mise en relation, e-administration et outils numériques, accompagnement aux démarches administratives.

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN

RD 820 - ZI Robert Lavigne 31190 Auterive

Tél : 05 61 50 99 00

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

<https://www.ccba31.fr/france-services-ccba/>

### LE SERVICE EMPLOI

Les deux conseillers du service emploi accompagnent les administré.e.s du territoire dans leur recherche d'emploi, de formation, et dans leur démarche de réorientation professionnelle. Un parcours global et personnalisé est proposé sur rendez-vous afin d'optimiser les opportunités professionnelles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN

Service Emploi et formation

RD 820 - ZI Robert Lavigne - 31190 Auterive

Tél : 05 61 50 99 00 / [emploi-insertion@ccba31.fr](mailto:emploi-insertion@ccba31.fr)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

# BESOIN DE CONSEILS

## LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) dispose d'un service social spécialisé en santé pour les assurés du régime général actifs et retraités.

Le service propose une écoute bienveillante, permet l'identification des freins, des ressources et coconstruit avec l'assuré un plan d'aide visant son autonomie et renforçant ainsi sa capacité d'agir.

Différents accompagnements sont proposés :

- l'accompagnement psycho-social, qui permet aux assuré.e.s de faire face aux conséquences et impacts de la maladie, en appui de la prise en charge médicale et des différents partenaires ;
- l'accompagnement individuel, basé sur un entretien psycho-social sur rendez-vous ou visite à domicile, ou par téléphone, permet à partir d'une évaluation globale la mise en place d'un plan d'aide comportant des objectifs partagés avec la personne ;
- l'accompagnement collectif, basé sur des interventions sociales collectives, en groupes d'échanges et de soutien.

## LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES ÉVALUATIONS

Conformément à la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, l'Assurance retraite, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Mutualité sociale agricole (MSA) œuvrent pour simplifier le parcours et les démarches des demandeurs d'aides à l'autonomie depuis plusieurs années.

Cette simplification repose sur deux actions phares :

- la mise à disposition d'un imprimé unique de demande d'aide à l'Autonomie depuis le 1er octobre 2023
- la reconnaissance mutuelle de l'évaluation des besoins des personnes âgées entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et les caisses de retraite.

Depuis le 1er octobre 2023, un formulaire papier unique permet de faire votre demande d'aides à l'autonomie à domicile.

Il permet de faire la demande pour l'une de ces prestations :

- L'accompagnement à domicile des personnes âgées, proposé par les caisses de retraite,
- L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), proposée par les départements.

Selon le niveau de perte d'autonomie, l'une ou l'autre aide pourra vous être accordée.

Un court questionnaire permet d'identifier l'organisme compétent pour traiter la demande.

Après l'étude du dossier, un professionnel se rendra au domicile du demandeur pour évaluer son niveau d'autonomie et ses besoins. Il lui proposera, le cas échéant, un plan d'aide personnalisé.

Lien vers formulaire : [https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/api/v1/file/7e87084a-e7a2-4eb6-a92e-4618b729b936/Formulaire demande autonomie cerfa 16301-01.pdf](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/api/v1/file/7e87084a-e7a2-4eb6-a92e-4618b729b936/Formulaire%20demande%20autonomie%20cerfa%2016301-01.pdf)

## LA PRÉPARATION DU RETOUR À DOMICILE

L'objectif est d'éviter les ré-hospitalisations en sécurisant le retour et le maintien à domicile.

Les Assuré.e.s actif.ve.s ou retraité.e.s peuvent bénéficier de prestations : demande d'Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) et/ou dispositif PRADO (Programme d'accompagnement au retour à domicile après hospitalisation).

CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

2, rue Georges Vivent 31065 Toulouse Cedex 9

Numéro unique : 3960 et dire "service social"

Camille Grotto : Tél : 07 61 49 27 91 / [camille.grotto@carsat-mp.fr](mailto:camille.grotto@carsat-mp.fr)

# BESOIN DE CONSEILS

## LES SERVICES SOCIAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Au sein de certains établissements de santé, il existe un service social qui informe, oriente, accompagne les malades et leur famille au cours du séjour du patient. Les assistants sociaux travaillent en partenariat étroit avec les équipes hospitalières, dans le respect du projet de vie du patient et en interaction avec sa famille et son environnement.

Les principales missions du service social hospitalier sont :

- favoriser le maintien ou l'accès aux droits sociaux,
- aider les patients, leur famille et leurs proches en cas de difficultés administratives ou juridiques,
- préparer le maintien ou le retour à domicile ou, si besoin, l'admission dans une structure sanitaire ou sociale adaptée en liaison directe avec de multiples partenaires du domicile : institutions, services, associations...

Pour plus d'informations :

Se renseigner auprès de l'équipe médicale ou paramédicale en charge du patient.

## LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'adresse à toutes les personnes affiliées à cette structure. Cette dernière contribue à l'amélioration de l'accompagnement des retraité.e.s en perte d'autonomie avec des moyens résolument tournés vers le renforcement du maintien à domicile, dans le respect du libre choix de la personne.

### LA PRÉPARATION DU RETOUR À DOMICILE

La MSA propose des ateliers d'éducation à la santé sous forme d'atelier collectif articulé autour de plusieurs thématiques : bien vivre sa retraite, équilibre, stimulation cognitive mémoire, nutrition, habitat, activité physique adaptée.

### ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

La MSA favorise l'accès à une aide individuelle adaptée à la perte d'autonomie, avec une vigilance particulière pour les situations de retour à domicile après hospitalisation au moyen d'une visite d'évaluation à domicile. Par ailleurs, la MSA met en place des plans d'aides personnalisés pouvant comprendre de l'aide à domicile, de la téléassistance, du portage de repas, des protections d'hygiène et de l'adaptation du logement.

### SERVICES POUR LES FAMILLES ET LES AIDANTS

La MSA a créé une structure de relaying dénommée « Bulle d'air » auxquels tous les aidants familiaux peuvent faire appel (quel que soit leur régime social d'appartenance) pour prendre des temps de répit et mettre en place des interventions à la carte au domicile.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE - MSA Mid-Pyrénées Sud

78, voie du TOEC 31064 Toulouse Cedex 9 / Tél : 05 61 10 40 40 / / <https://msp.msa.fr>

Dispositif Bulle d'Air

Tél : 05 42 54 05 18 / [contact@bulledair-mps.fr](mailto:contact@bulledair-mps.fr)

# BESOIN D'AIDE A DOMICILE

## LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) assurent au domicile des personnes des prestations pour les activités de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale, assurés par des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne et sont réalisées par des aides à domicile.

Les SAAD ayant un bureau ou une annexe sur le territoire :

Commune	Nom	Téléphone	Adresse
Auterive	SAAD CAPAD Auterive	05 34 28 94 34	7, rue Jules Valès 31190 Auterive
Auterive	Association Espoir	05 34 28 06 87	
Auterive	AMFPAD	05 34 45 06 20 06 21 04 18 58	Espace Co-working 780, route d'Espagne 31190 Auterive <i>Vendredis semaines paires</i>
Cintegabelle	SAAD SIAS Cintegabelle	05 61 08 85 69	4, rue de la République 31550 Cintegabelle
Le Vernet	SAAD Service A Dom Le Vernet	05 31 54 24 58	87, rue de l'église 31810 Le Vernet
Miremont	SAAD Home Services Miremont	05 61 48 16 50 06 09 85 10 53	202, route de la Gare 31190 Miremont

D'autres services non implantés sur le Bassin Auterivain interviennent sur le territoire :

Lien vers le catalogue SAAD : [https://www.haute-garonne.fr/system/files/2024-03/PAPH\\_Guide-etablissements-Services-a-domicile.pdf](https://www.haute-garonne.fr/system/files/2024-03/PAPH_Guide-etablissements-Services-a-domicile.pdf)

Il existe deux modes d'exercice différents :

- **Le mode prestataire**

Il s'agit du mode d'intervention le plus répandu. Le particulier recourt à un opérateur de services à la personne qui est l'employeur de l'intervenant.e à domicile. La personne contracte avec le service, qui lui facture ensuite la prestation.

- **Le mode mandataire**

Dans le cadre d'un contrat de mandat, la personne recourt à un service pour la sélection de l'intervenant.e à domicile, la gestion des formalités administratives. La personne devient l'employeur. Elle endosse la totalité des tâches et des responsabilités liées au statut d'employeur.

# BESOIN D'AIDE À DOMICILE

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### LE PORTAGE DE REPAS

Au titre de sa compétence action sociale, la Communauté de Communes du Bassin Auterivain assure un service de portage des repas à domicile afin de répondre à l'enjeu de prévention et de santé publique que représente le bien manger et le maintien du lien social. La gestion de ce service a été confiée à un opérateur de restauration spécialisé, Occitanie Restauration, selon un cahier des charges strict, garantissant une alimentation qualitative, variée et équilibrée.

Cinq facteur.rice.s de La Poste livrent ainsi des repas complets du lundi au vendredi et assure une veille sociale auprès des personnes. Les commandes peuvent être régulières ou exceptionnelles.

Les communes de Cintegabelle et de Miremont proposent également un service de portage de repas.

CINTEGABELLE : 05 61 08 90 97 / [ccas@mairie-cintegabelle.fr](mailto:ccas@mairie-cintegabelle.fr)

MIREMONT : 05 61 50 67 05 / <https://mairiemiremont31.fr/fr/rb/1153817/portage-de-repas-a-domicile-8>

OCCITANIE RESTAURATION

Tél : 05 63 75 40 31 / <https://www.ccba31.fr/portage-repas/>

## LA TÉLÉASSISTANCE

Le dispositif téléassistance 31 permet de rester chez soi en toute sécurité grâce à un équipement qui permet une intervention 24h/24 et 7 jours/7. Ce service gratuit est unique en France.

En cas de besoin, il faut appuyer sur l'émetteur du bracelet ou du pendentif dont les personnes seront équipées.

Les personnes sont directement mises en relation avec une centrale d'écoute et d'assistance qui se chargera de contacter les proches ou les services de secours si nécessaire.

Le dispositif est entièrement financé par le Conseil départemental.

Les personnes peuvent également bénéficier d'options complémentaires (détecteur de chute, détecteur de gaz, appel de convivialité...) à un tarif avantageux.

Conditions pour bénéficier gratuitement de la téléassistance :

- Avoir plus de 70 ans

Ou

- Être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie

Ou

- Être bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap

Ou

- Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus

Ou

- Être dans une situation de particulière fragilité

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Service prévention, innovation, soutien aux aidants, téléassistance 31

Tél : 05 34 33 32 04 - 05 34 33 32 05

Possibilité de faire la demande en ligne :

<https://www.haute-garonne.fr/aide/teleassistance-31>

### MAISON DES SOLIDARITÉS d'AUTERIVE

6, boulevard Jules Guesde 31190 Auterive

Annexe : 10, chemin de Planole 31550 Cintegabelle

Permanences sociales le jeudi 8h30 - 12h00 (sur rdv)

Tél : 05 34 27 34 58 / [mds.auterive@cd31.fr](mailto:mds.auterive@cd31.fr)

# BESOIN D'AIDE À DOMICILE

## LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dispense aux personnes âgées, malades ou dépendantes, des soins infirmiers et d'hygiène, sur prescription médicale. Sa vocation est d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées, de faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou de retarder un placement en institution.

Nom	Téléphone	Adresse
SSIAD Marius Prudhom Auterive	05 61 50 61 47 Taper 4	2, place Pierre Curie 31190 Auterive
Beaumont-sur-Lèze	05 61 08 25 78	2, place du Presbytère 31870 Beaumont-sur-Lèze

## L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE

L'Équipe Spécialisée Alzheimer, rattachée au SSIAD du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre, est un service qui permet d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées afin d'améliorer ou de maintenir la qualité de vie à domicile. L'équipe spécialisée se compose de professionnels pluridisciplinaires et notamment d'une infirmière coordinatrice, d'assistantes de soins en gérontologie, d'une psychomotricienne, et/ ou d'un ergothérapeute. Les interventions s'organisent sur prescription médicale avec environ 15 séances réparties sur plusieurs mois.

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER - SSIAD Le Volvestre  
40, chemin de Chantemesse 31310 RIEUX-VOLVESTRE  
Tél : 05 61 90 86 36 / [esa@sivom-volvestre.fr](mailto:esa@sivom-volvestre.fr)

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## LES SERVICES HOSPITALIERS

### LES CONSULTATIONS MÉMOIRE

Les consultations mémoire permettent aux personnes qui souffrent de troubles de la mémoire, et plus largement de troubles cognitifs, d'être diagnostiquées et orientées pour une prise en charge adaptée.

#### CENTRE HOSPITALIER DE MURET

Unité gériatrique, 2ème étage

116, avenue Luis Pasteur 31605 Muret

Les lundis après-midi, mardis matin et jeudis

toute la journée

Tél : 05 67 52 81 35

#### CONSULTATIONS MÉMOIRE

ACCUEIL DE JOUR DU VOLVESTRE Les jardins de Jallier

31, avenue Etienne Prosjean 31390 Carbonne

Uniquement les mardis après-midi

Tél : 05 67 52 81 35

## LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

Les établissements de soins médicaux et de réadaptation jouent un rôle essentiel dans le suivi et la rééducation des patient.e.s après hospitalisation. Ces établissements proposent des soins médicaux (curatifs ou palliatifs), de la rééducation et réadaptation, des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, la préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle.

### LA CLINIQUE DE VERDAICH

La clinique de Verdaich s'est spécialisée dans les affections du système nerveux notamment dans la prise en charge rééducative des AVC, des traumatisés crâniens et des blessés médullaires.

#### CLINIQUE DE VERDAICH

Château de Verdaich 31550 Gaillac-Toulza

Tél : 05 61 50 91 00 / [accueil@clinique-verdaich.com](mailto:accueil@clinique-verdaich.com)

## L'Équipe Mobile d'Éducation et de Réadaptation

L'Équipe Mobile d'Éducation et de Réadaptation peut être sollicitée pour intervenir ponctuellement au domicile des personnes en situation de handicap, dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux.

Cet accompagnement sur mesure s'adresse à deux catégories de personnes :

- Les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie
- Les aidants des personnes en situation de handicap (familiaux ou professionnels).

Pour toute demande vers l'Équipe Mobile d'Éducation et de Réadaptation, une fiche de demande d'intervention est à compléter.

Un premier rendez-vous sera proposé au patient (consultation au sein de la clinique ou en téléconsultation si la personne ne peut pas se déplacer).

Selon les besoins du patient, le médecin pourra ensuite déclencher la visite de l'Équipe Mobile d'Éducation et de Réadaptation au domicile du patient.

Fonctionnement valable jusqu'en juillet 2025. Reprise des évaluations au domicile des patients à partir de juillet 2025.

#### ÉQUIPE MOBILE D'ÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION

Clinique de Verdaich

Tél : 05 61 50 91 84 / [emer@clinique-verdaich.com](mailto:emer@clinique-verdaich.com)

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## Le service de rééducation COVID long

La clinique Verdaich est labellisée dans la prise en charge rééducative des patient.e.s diagnostiqué.e. « COVID long » présentant principalement des symptômes de troubles de la mémoire, de concentration et une fatigue inhabituelle.

La prise en charge se fait en hospitalisation de jour, sur indication du médecin traitant, après complétude du dossier d'admission conjoint médecin /patient.

Ce dossier est à renvoyer à la clinique qui après évaluation recontactera directement le patient.

SERVICE DE RÉÉDUCATION COVID LONG

Clinique de Verdaich

Tél : 05 61 50 91 00 (taper 1) / [accueil-verdaich@clinique-verdaich.com](mailto:accueil-verdaich@clinique-verdaich.com)

## La Maison Sport Santé

Une structure équipée, adaptée et des professionnels qualifiés pour reprendre l'activité physique dans les meilleures conditions.

La Maison Sport Santé de Verdaich a pour but d'accueillir et de faire un bilan spécifique afin d'orienter ou de proposer une solution adaptée aux personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive, quel que soit leur âge et leur problème de santé (ALD, Maladies chroniques...) en sécurité, sur prescription médicale.

Elle propose :

- Un bilan sport santé individuel
- Des pratiques personnalisées au plus près de chez vous : par des enseignant.e.s en Activité Physique Adaptée au sein de la Maison Sport Santé (en présentiel ou à domicile) ou à travers une orientation vers une structure partenaire de notre réseau de professionnels en sport santé
- Un suivi par les équipes (réévaluation, réadaptation...)



MAISON SPORT SANTÉ

Clinique de Verdaich

Tél : 05 61 50 90 72 / [mss.verdaich@gmail.com](mailto:mss.verdaich@gmail.com)

Accès Doctolib pour prise de rdv

## POLYCLINIQUE MÉDICALE DE LA LÈZE

La Polyclinique Médicale de la Lèze est un établissement qui assure une prise en charge globale des patients accueillis de la phase aigüe de la pathologie, en Service de Médecine, jusqu'aux suites de traitements médicaux et aux soins de rééducation en Service de Soins Médicaux et de Réadaptation.

La polyclinique médicale de la Lèze dispose d'un hôpital de jour (hôpital de jour Hestia) qui propose une prise en charge des trouble cognitifs et troubles de la déglutition ainsi que des consultations mémoire)

POLYCLINIQUE MÉDICALE DE LA LÈZE

468 Chemin Reguenegade 31870 Lagardelle-sur-Lèze

Tél : 05 62 11 15 15

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## LE CENTRE HOSPITALIER DE MURET

L'unité gériatrique du Centre hospitalier de Muret est composé de différents services à destination des personnes âgées.



Centre Hospitalier de Muret

CENTRE HOSPITALIER DE MURET  
Unité gériatrique, 2ème étage  
116, avenue Luis Pasteur 31605 Muret  
Tél : 05 67 52 80 00

## LES HOPITAUX DE JOUR

### HOPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE DE MURET

L'hôpital de jour gériatrique de Muret est un centre de prévention, de diagnostic, d'évaluation et d'actes techniques du patient âgé.

L'Hôpital de Jour à vocation à favoriser le maintien à domicile de la personne âgée le plus longtemps possible.

La démarche consiste à :

- Identifier les déterminants de fragilité et à agir sur ces derniers pour prévenir le risque de perte d'autonomie.
- Eviter l'hospitalisation ou en raccourcir la durée afin d'agir sur la prévention de la dépendance liée à l'hospitalisation.
- Permettre aux aidants, famille et entourage social de comprendre la situation de la personne et de mieux l'accompagner.

HOPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE DE MURET  
116, avenue Louis Pasteur CS 10202 31600 Muret  
Tel : 05.67.52.81.96 / [hdj.geriatrie@ch-muret.fr](mailto:hdj.geriatrie@ch-muret.fr)  
Horaire d'ouverture : le jeudi de 8h30 à 16h00

### HOPITAL DE JOUR D'ÉVALUATION DES FRAGILITÉS ET DE PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE

L'objectif principal de cet hôpital de jour d'évaluation des fragilités et de la prévention de la dépendance est de retarder le processus d'entrée dans la dépendance des personnes âgées fragiles.

HOPITAL DE JOUR D'ÉVALUATION DES FRAGILITÉS ET DE PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE  
Cité de la Santé  
20 rue du Pont Saint-Pierre 31300 Toulouse  
Tel : 05 61 77 79 29 / [geriatga.evalide@chu-toulouse.fr](mailto:geriatga.evalide@chu-toulouse.fr)  
Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45 sur rdv

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE

L'unité cognitivo-comportementale permet d'évaluer les troubles du comportement d'une personne âgée touchée par une maladie neurodégénérative et de proposer un traitement adapté (l'hospitalisation ne dure pas plus de 3 semaines).

UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE  
CHU Toulouse Hôpital Garonne  
224, Avenue de Casselardit 31300 Toulouse  
Tél : 05 61 77 66 07 / 05 61 77 66 11

## LES SOINS PALLIATIFS

### DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION

Le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Haute-Garonne (DAC 31) dispose d'une expertise en soins palliatifs à travers :

- Une équipe de coordination : composée de médecins, infirmiers, assistante sociale, psychologue
- Des équipes d'appui : libéraux/hospitaliers, en binôme médecin/infirmier qui se déplacent en visite à domicile. Assistante sociale et psychologue si besoin.

Action sur le domicile ou tout lieu de vie (EHPAD, MAS, USLD...) en Haute- Garonne.

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION 31  
Tél : 05 62 26 04 04 / [accueil@dac31.fr](mailto:accueil@dac31.fr)

### ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS - POLYCLINIQUE MÉDICALE DE LA LÈZE

L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs est une équipe multidisciplinaire et pluriprofessionnelle, rattachée à la Polyclinique médicale de la Lèze. Elle se déplace au lit du patient et auprès des soignant.e.s, à la demande des professionnel.le.s.

ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS  
Polyclinique médicale de la Lèze  
468 chem Reguenegade, 31870 Lagardelle-sur-Lèze  
Tél : 05 62 11 15 15 / 06 38 84 52 42 / [accueil.lagardelle@orpea.net](mailto:accueil.lagardelle@orpea.net)

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## LITS IDENTIFIES EN SOINS PALLIATIFS

Etablissement	Adresse	Téléphone
Polyclinique médicale de la Lèze	468 chem Reguenegade 31870 Lagardelle sur Lèze	05 62 11 15 15 05 62 11 15 14
Clinique d'Occitanie	20 avenue Bernard IV 31600 Muret	05 61 51 89 09
Centre hospitalier de Muret	116 av Louis Pasteur 31600 Muret	05 67 52 80 00

## L'HOSPITALISATION À DOMICILE

Le territoire est couvert par l'antenne HAD Pasteur de Carbonne. L'HAD Pasteur assure 7j/7 et 24h/24, au domicile du patient, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Il s'agit d'une étape relais, en alternative à l'hospitalisation. Lorsque l'état du patient le permet, les professionnels de santé interviennent à domicile pour le suivi des soins, favorisant ainsi la reprise d'autonomie du malade. Le médecin traitant reste le référent de la prise en charge HAD. L'objectif de l'HAD est le maintien des projets libéraux déjà en place à domicile : prise en charge par les libéraux et astreinte téléphonique 7j/7.

Depuis le 1er mars 2017, l'HAD peut intervenir en EHPAD pour des résident.e.s nécessitant des soins spécifiques.

Depuis le 1er juin 2018, un patient recevant des soins réalisés par un SSIAD ou un SPASAD et dont l'état de santé nécessite une hospitalisation à domicile peut bénéficier de cette prise en charge commune.

### HOSPITALISATION À DOMICILE PASTEUR

Route de Lançon 31390 Carbonne

Tél : 05 62 21 30 36 / [hada@clinique-pasteur.com](mailto:hada@clinique-pasteur.com)

# BESOIN DE SOINS HOSPITALIERS

## L'OFFRE DE SOINS EN PSYCHIATRIE DE PROXIMITÉ

### CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE SAINT-MICHEL

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) constitue la porte d'entrée du dispositif de soins publics en psychiatrie. Ses équipes pluridisciplinaires assurent les soins ambulatoires pour des personnes en situation de souffrance psychique et leur orientation, si nécessaire, vers d'autres dispositifs de soins ou d'accompagnement (publics ou privés). Sur le secteur, le CMP de rattachement est situé dans le quartier Saint-Michel à Toulouse et est géré par le Centre hospitalier Gérard Marchant.

Le Centre Médico-Psychologique dispose aussi d'un Centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP). L'équipe propose des actions de soutien et des prises en charge de groupe qui visent à favoriser le maintien de l'autonomie de la personne et à la soutenir dans son rétablissement. L'orientation en CATTP est le plus souvent réalisée par un psychiatre (hospitalier ou libéral).

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE SAINT-MICHEL  
3, grand-rue Saint-Michel 31400 Toulouse  
Tél : 05 61 43 45 50

### HOPITAL DE JOUR DE CARBONNE

L'hôpital de jour de Carbone est un lieu de soins pour les adultes qui présentent des troubles psychopathologiques qui nécessitent des soins quotidiens et prolongés. L'accueil se fait à temps partiel.

A travers de multiples activités thérapeutiques, il a pour but de :

- Renforcer l'autonomie de ces personnes,
- Optimiser leur insertion dans le milieu familial, scolaire et/ou professionnel.

HOPITAL DE JOUR DE CARBONNE  
40 chemin des Nauzes 31390 Carbone  
Tél : 05 61 43 45 27

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 16h30

### LA CLINIQUE DU CHATEAU DE SEYSSES

L'établissement dispose de :

- 125 lits d'hospitalisation complète, dont 10 lits d'hospitalisation à temps plein en géronto-psychiatrie pour la prise en charge des maladies psychiatriques de la personne âgée ;
- 5 places en unité d'hospitalisation de jour à visée géronto-psychiatrique accueillant une file-active de 10 patient.e.s.

Ce service propose une prise en charge psychothérapeutique pluridisciplinaire aux personnes âgées présentant des troubles psycho-comportementaux qui entravent leur adaptation dans la vie quotidienne, au domicile ou en institution.

L'accueil est de 1 à 3 jours par semaine pour une durée de trois mois renouvelables.

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU CHATEAU DE SEYSSES  
14, place de la Libération 31600 SEYSSES  
Tél : 05 62 23 90 90  
[contact@clinique-seysse.fr](mailto:contact@clinique-seysse.fr)

# BESOIN POUR LES AIDANTS

## FRANCE ALZHEIMER

Former, informer, accompagner, orienter, soutenir...

Pour aider les personnes malades et leurs proches aidants, France Alzheimer articule son action autour de différentes missions, notamment des formations gratuites pour les aidants familiaux des cafés-mémoire, des haltes relais, des groupes de parole, des ateliers à médiation artistique ou de stimulation cognitive.



### FRANCE ALZHEIMER 31

5 rue du Chairedon, 31300 TOULOUSE

Tél : 09 60 01 58 21 / 05 61 21 33 39 / [alzheimer31@orange.fr](mailto:alzheimer31@orange.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 16h00

## ALLO, J'AIDE UN PROCHE

Mis en œuvre par le Pôle régional des maladies neuro dégénératives (PMND), ce service téléphonique propose une écoute et un soutien psychologique gratuit. Des psychologues cliniciens spécialisés sur les pathologies neuro-évolutives répondent gratuitement aux familles. « Allo j'aide un proche » est un service du soir, qui prend le relais des autres services, institutions, associations et interlocuteurs couramment sollicités. Les psychologues qui répondent aux appels, répondent avant tout, en leur qualité de psychologue, à la détresse des aidants, en fonction des situations, mais ils informent et orientent également les aidants, en fonction de leur localisation, de leurs besoins, etc.

### ALLO J'AIDE UN PROCHE

Tél : 0 806 806 830 / [contact@pole-mnd.com](mailto:contact@pole-mnd.com)

Du lundi au dimanche de 18h00 à 22h00

## LES SERVICES DE RÉPIT ACCUEIL DE JOUR

Ces services proposent un accueil à la journée des personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives avec l'objectif de maintenir leur autonomie et leur socialisation. Il permet une poursuite de leur vie à domicile, de renouer les contacts sociaux mais aussi de soulager les aidants et les familles. Ils participent à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire. Une prise en charge par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est possible dans les plans d'aide.

### ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

Centre hospitalier de Muret  
CS 102 02 - 31065 MURET Cedex  
Tél : 05 67 52 81 12

### ACCUEIL DE JOUR M. PRUDHOM

2, place P. Curie 31190 Auterive  
Tél : 05 61 50 61 47 /  
[accueil@ehpad-auterive.fr](mailto:accueil@ehpad-auterive.fr)

### ACCUEIL DE JOUR NOTRE DAME DE LA PAIX

20, chemin Neuf 31870  
LAGARDELLE / LEZE  
Tél : 05 61 08 70 02 /  
[secretariat.ndp@n-d-p.fr](mailto:secretariat.ndp@n-d-p.fr)

# BESOIN POUR LES AIDANTS

## LES HALTES-RÉPIT

### LA HALTE-RÉPIT DU VOLVESTRE

La halte-répit du Volvestre apporte un soutien aux aidants en leur proposant une solution pour marquer une pause en accueillant ponctuellement leur proche, dans un lieu chaleureux et sécurisé.

La halte-répit du Volvestre, animée par une équipe de professionnels et de bénévoles, propose des activités diverses : loisirs créatifs, écoute musicale, chants, sorties au marché de Carbonne, à la bibliothèque, ateliers cuisine, de bien-être, pétanque...

Le coût est de 6,50 € par demi-journée. Un service de navette est proposé.

#### HALTE-RÉPIT DU VOLVESTRE

40, chemin de Chantemesse 31310 Rieux-Volvestre

Les lundis et jeudis de 14h00 à 17h00

Tél : 05 61 90 86 36 / [halte-repit@sivom-volvestre.fr](mailto:halte-repit@sivom-volvestre.fr)

### LA HALTE-RÉPIT DE SAUBENS

La Halte Répît de Saubens a pour missions d'accueillir et stimuler les personnes concernées par un problème de maladie dégénérative (maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, diagnostiquée ou non, à un stade léger à modéré du fait de l'accueil non médicalisé de la structure), en leur proposant des activités adaptées en fonction de leurs capacités et centres d'intérêts, de leurs envies, des besoins, des demandes; c'est aussi proposer des moments de repos, d'écoute et de soutien aux aidants familiaux, créer du lien social et échanger avec les accompagnants.

Afin de pouvoir bénéficier des services de la Halte répît, une adhésion à l'association est requise (100€/an). L'inscription est libre, mais le médecin traitant peut intervenir pour l'adressage.

Le prix à la journée est 16€ (coût supplémentaire pour le repas de 8€) ou 10€ pour la demi-journée.



#### HALTE-RÉPIT DE SAUBENS

Maison des Aînés et de la Culture

1, place Géraud Lavergne 31600 Saubens

Tél : 05 61 56 89 75 / [contact@mairie-saubens.com](mailto:contact@mairie-saubens.com)

Mardis de 14h30 - 17h30 et les jeudis de 9h30 - 16h00

*(Pas d'accueil la 2e semaine des vacances scolaires et durant le mois d'août)*

# BESOIN DE COORDINATION

---

## LE DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION DE LA HAUTE-GARONNE

Véritable « guichet unique », le Dispositif d'Appui à la Coordination de Haute-Garonne (DAC 31) est exclusivement à destination des professionnels du social, médico-social ou sanitaire en Haute-Garonne, dès lors qu'ils ressentent une situation complexe concernant « tout public, tout âge, toute pathologie » en lien avec la santé.

Le DAC 31 œuvre en collaboration et concertation avec les professionnels, respectant le principe de subsidiarité dans l'appui à la coordination proposé.

La sollicitation se réalise au niveau de l'accueil par appel du numéro unique ou par mail.

L'information du recours au DAC effectuée auprès du patient par le requérant est indispensable pour l'appui à la coordination. Le patient peut s'y opposer, en quel cas l'appui portera uniquement sur de l'information ou de l'orientation à titre anonyme.

Si le patient ne s'y oppose pas, le DAC 31 pourra proposer, après analyse de la demande, un appui graduel et personnalisé par un coordonnateur de parcours en concertation et collaboration des acteurs de terrain.

Dans sa dernière mission, le DAC 31 s'inscrit dans la dynamique territoriale en participant à certains projets locaux et en contribuant à l'observatoire des ruptures de parcours de santé.

Bien que n'étant pas effecteur, la priorité du DAC 31 est d'être à la disposition des professionnels par du soutien et de la coordination des synergies expertes, au bénéfice des patient.e.s, visant à prévenir les ruptures de parcours de santé.

Si le DAC 31 est basé à Toulouse, l'équipe Sud est organisée en proximité dans les locaux du CH Muret et du SSIAD de Rieux Volvestre afin de favoriser les interactions en proximité.

Fiche de sollicitation du DAC 31 :

[https://www.dac31.fr/sites/dac31/files/uploads/2023\\_kit%20outils\\_fiche%20de%20sollicitation.pdf](https://www.dac31.fr/sites/dac31/files/uploads/2023_kit%20outils_fiche%20de%20sollicitation.pdf)

DAC 31

05 62 26 04 04 / [accueil@dac31.fr](mailto:accueil@dac31.fr)



# BESOIN D'UN LOGEMENT ADAPTE

## AMÉLIORER SON LOGEMENT

Les aides à l'amélioration de l'habitat :

### ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV'

Le Guichet Rénov' Occitanie est un service gratuit, neutre et indépendant pour tous les habitants du territoire. Des conseillers vous renseignent et vous accompagnent sur votre projet de rénovation énergétique de votre habitat et les aides financières mobilisables.

L'accompagnement se fait sur rdv.

Une permanence est assurée chaque 1er jeudi du mois à Auterive.

ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Tél : 05 61 97 34 20 les lundis après-midis ainsi que du  
mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
/ [infoenergie@payssudtoulousain.fr](mailto:infoenergie@payssudtoulousain.fr)

### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en place un Programme d'Intérêt Général qui permet, sous conditions de ressources, de bénéficier d'un accompagnement global indépendant et totalement gratuit par un expert de la rénovation, incluant :

- Des conseils pratiques personnalisés pour réduire la consommation d'énergie au quotidien ;
- La visite de votre logement et la réalisation d'un diagnostic complet ;
- L'aide à la définition du projet de rénovation le plus adapté ;
- Le montage des dossiers de demandes de subvention et le suivi du dossier jusqu'à finalisation des travaux.

Cet accompagnement s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, aux locataires aux revenus modestes et très modestes (travaux d'adaptation uniquement) et aux propriétaires bailleurs.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Service Habitat

05 34 33 46 25 / [monprojet-anah.gouv.fr](http://monprojet-anah.gouv.fr)

### MAISON DE L'HABITAT

Ce service de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain propose des permanences locales, sur rendez-vous, afin d'accompagner les propriétaires privés notamment les plus fragiles dans leurs démarches visant à l'amélioration de leur habitat. Ce service vient compléter l'Espace Conseil France Rénov' du Pays Sud Toulousain et du Programme d'Intérêt Général du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

MAISON DE L'HABITAT

Tél : 05 61 50 05 93 / [maison-habitat@ccba31.fr](mailto:maison-habitat@ccba31.fr)

Permanences (sur rdv) :

- AUTERIVE (14, rue Camille Pelletan) : 1ers et le 4èmes jeudis du mois de 10h à 12h / Tous les jeudis de 14h à 16h
- CINTEGABELLE (Mairie) : 2ème jeudi du mois de 10h à 12h
- VENERQUE (Mairie) : 3ème jeudi du mois de 10h à 12h

# BESOIN D'UN LOGEMENT ADAPTÉ

## L'ESPACE FRANCE SERVICES

L'Espace France Services de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain accompagne à la création d'adresses électroniques et de comptes ANAH notamment. Cet espace permet également un accès aux outils numériques.

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN  
RD 820 - ZI Robert Lavigne 31190 Auterive  
Tél : 05 61 50 99 00  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
<https://www.ccba31.fr/france-services-ccba/>

## LES LOGEMENTS

### LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

Commune	Nom	Coordonnées	Adresse
Auterive	EHAD Marius Prudhom	Tél : 05 61 50 61 47 <a href="mailto:accueil@ehpad-auterive.fr">accueil@ehpad-auterive.fr</a>	2, place Pierre Curie 31190 Auterive
Auterive	EHPAD Belles Rives	Tél : 05 61 50 63 53 <a href="mailto:belles.rives@lesfamiliales.fr">belles.rives@lesfamiliales.fr</a>	1, avenue d'Arenys de Mar 31190 Auterive
Lagardelle-sur-Lèze	EHPAD Notre Dame de la Paix	Tél : 05 61 08 70 02 <a href="mailto:secretariat@ndpea-m-e.fr">secretariat@ndpea-m-e.fr</a>	20, chemin Neuf 31870 Lagardelle-sur-Lèze

### L'HÉBERGEMENT EN ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée et/ou handicapée d'être accueillie au domicile d'un accueillant familial. L'accueillant familial est rémunéré pour cette prestation et doit avoir reçu un agrément délivré par les services du Conseil départemental. Ces services organisent le contrôle de l'accueillant et le suivi de la personne accueillie.

L'accueil familial peut être temporaire ou séquentiel, à temps partiel ou complet, ou permanent.

HÉBERGEMENT EN ACCUEIL FAMILIAL  
Tél : 05 34 33 39 57 (39 05)  
[MSCT@cd31.fr](mailto:MSCT@cd31.fr)

# BESOIN D'UN LOGEMENT ADAPTE

## LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les résidences autonomie sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- offrir une solution pour garder une vie sociale ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

### RESIDENCE VILLA ALTA RIPA

Appartements T1 bis et T2 non meublés pour  
personnes seules ou en couple  
27, chemin Marengo 31190 Auterive  
Tél : 05 24 73 89 15 / [villaaltaripa@logea.asso.fr](mailto:villaaltaripa@logea.asso.fr)

## LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Certaines communes disposent de logements locatifs sociaux labellisés "séniors" : ces logements constituent une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement.

### RESIDENCE LES HESPERIDES

22 logements locatifs sociaux individuels labellisés  
"séniors" avec 11 T2 et 11 T3  
dont 12 bénéficiaires de l'aide à la vie partagée  
(habitants d'un logement en habitat inclusif)  
3, rue de l'Autan 31190 Grazac  
Tél : 05 61 08 42 39 (Mairie)

### RESIDENCE LES KAKIS

(géré par le bailleur social OPH 31)  
20 logements locatifs sociaux collectifs labellisés  
"séniors" avec 20 T2  
1, rue de la Fraternité 31810 Venerque  
Tél : 05 62 73 56 00 (bailleur social OPH 31)

# BESOIN D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT

## SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

### On roule pour vous !

Ce nouveau service public de mobilité, porté par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, vise à faciliter l'accès aux services de proximité à moindre coût (aller-retour à 2 euros). Lors de la phase de lancement, les trajets s'effectuent selon des circuits fixes répartis sur les 19 communes du territoire, avec des jours et des horaires prédéfinis.

### Comment utiliser le TAD ?

- Vérifiez les jours de passage dans votre commune.
- Réservez votre trajet la veille en appelant gratuitement le numéro vert 0 805 608 100.
- Rendez-vous aux heures et aux arrêts (aller-retour) indiqués lors de votre réservation.

*Lundi après-midi :*

*Marliac, Gaillac-Toulza, Cintegabelle, Caujac, Esperce, Grazac, Auterive*

*Mardi après-midi :*

*Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet, Venerque, Grépiac, Auterive*

*Jeudi après-midi :*

*Auragne, Labruyère-Dorsa, Grépiac, Venerque, Le Vernet*

*Vendredi matin :*

*Auribail, Miremont, Lagrâce-Dieu, Puydaniel, Mauressac, Auterive*



## LE DISPOSITIF D'AUTOPARTAGE CITIZ

L'autopartage est un système où plusieurs utilisateurs partagent l'utilisation d'un même véhicule, en le réservant individuellement via la plate-forme Citiz.

Comment fonctionne l'autopartage ?

L'autopartage avec Citiz est très simple :

- Inscrivez-vous en agence ou en ligne
- Réservez votre voiture via internet ou par téléphone
- Accédez au véhicule au moment de la réservation, avec l'aide de votre carte d'abonné
- Roulez et redéposez le véhicule à l'heure convenu

CITIZ OCCITANIE

Tél : 05 31 61 63 09 / [occitanie@citiz.fr](mailto:occitanie@citiz.fr)

<https://occitanie.citiz.coop/>

# BESOIN D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT

## SORTIR PLUS

L'objectif du service de l'Agirc-Arcco « SORTIR PLUS » est de faciliter la sortie des personnes âgées de leur domicile (aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles, etc.). L'accompagnateur est un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la Caisse de retraite. Il va chercher la personne à l'heure convenue et l'accompagne à pied ou en voiture. Selon le cas, il peut attendre ou rester à ses côtés. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

### Conditions pour bénéficier de ce service :

- Avoir plus de 75 ans
- Avoir cotisé à l'ARRCO et/ou à l'AGIRC

### Comment procéder ?

- Contactez le 0 971 090 971 (prix d'un appel) pour faire activer votre compte annuel SORTIR PLUS par un conseiller
- A chaque besoin de sorties accompagnées, contactez votre conseiller pour enregistrer votre demande et être mis en relation avec un service d'aide à la personne
- Profitez ! Vous n'aurez rien à régler au service d'aide à la personne à l'issue de la sortie, ce dernier adressera la facture directement à AGRIC-ARRCO. Vous pourrez toujours vous informer du solde restant disponible sur votre compte auprès de votre conseiller.

SORTIR PLUS  
Tél : 05 61 98 42 26

## RÉZO POUCE, LE COVOITURAGE SOLIDAIRE

Rézo Pouce permet d'effectuer des trajets sur des courtes et moyennes distances. Ce dispositif a pour objectif de lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en mutualisant les trajets. D'autre part, il vise à diminuer l'empreinte carbone de chacun dans un esprit convivial et solidaire.

### Comment fonctionne Rézo Pouce ?

Le réseau fonctionne grâce à un système d'arrêts sur le pouce qui sont matérialisés par des panneaux verts. [Retrouvez tous les arrêts.](#)

Rézo Pouce fonctionne également avec une application mobile [Rézo Covoit](#) de [Mobicoop](#). Vous pouvez donc télécharger l'application et programmer directement vos trajets.

Avec [Rézo Covoit](#) vous avez la possibilité de programmer à l'avance vos trajets. Cela fonctionne sur des trajets réguliers domicile-travail par exemple mais aussi sur des trajets occasionnels pour aller faire ses courses, aller chez le coiffeur ou pour un rendez-vous chez le médecin.

## TRAIN ET GARES

Le territoire du Bassin Auterivain est desservi par 3 gares :

- **Venerque - Le Vernet**
- **Auterive**
- **Cintegabelle**

Pour prendre votre billet, vous pouvez aller sur le [site de la SNCF](#) (ligne Toulouse - Ax-les-Thermes) ou sur [trainline](#)

Bon plan : profitez des billets à 1€ tous les 1ers week-ends du mois, quelque soit le trajet !

# BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉ

---

Dans le cas d'une demande de protection juridique, le juge décide de la mesure de protection (tutelle, curatelle...) la plus adaptée (la moins contraignante) et désigne un membre de la famille (autant que possible), un mandataire indépendant ou une association tutélaire.

Les principales mesures de protection juridique sont les suivantes :

## L'HABILITATION FAMILIALE

Elle permet de représenter un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, conjoint, concubin, partenaire PACS) dans les actes de la vie civile.

## LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

Cette mesure de protection juridique de courte durée, si elle est assortie d'un mandat spécial, permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

## LA CURATELLE

Cette mesure judiciaire est destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé, assisté et/ou contrôlé dans certains actes de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice est une protection insuffisante. Il existe plusieurs types de curatelle. C'est une mesure d'assistance.

## LA TUTELLE

Il s'agit d'une mesure de représentation. Le juge peut énumérer à tout moment les actes que la personne peut faire seule en fonction de sa situation.

Il existe également le **3677** (numéro d'appel national d'écoute et de lutte contre la maltraitance des plus âgés) et des associations qui peuvent soutenir ou accompagner les personnes ou les aidants dont

**ALMA 31 : 05 61 21 41 69**

## INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

### MURET

Permanence du CCAS de Muret  
1, avenue de l'Europe 31600 Muret  
Permanences juridiques 3ème mardi du mois  
9h30 - 12h30  
Tél : 05 61 51 90 50

### UDAF 31

Sans rendez-vous, 3ème vendredi du mois  
57, rue Bayard 31200 Toulouse  
9h30 - 12H00  
Tél : 05 61 89 80 50

## LES PERMANENCES DE L'ACCÈS AUX DROITS

Ces permanences sont organisées par le Conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne (CDAD).

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN

RD 820 - ZI Robert Lavigne 31190 Auterive  
Tél : 05 61 50 99 90

# BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉ

---

## **SIGNALER UNE SITUATION DE VULNÉRABILITÉ, D'ABUS OU DE MALTRAITANCE**

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés physiques et/ou mentales d'une personne. Les usagers et leurs familles peuvent exprimer certaines difficultés. Il peut y avoir nécessité à signaler la situation afin que soit envisagé un accompagnement ou une protection (en veillant à informer la personne de cette démarche).

Trois démarches sont possibles :

- Une information auprès de la Maison des solidarités d'Auvergne

La MDS pourra réaliser une évaluation de la situation qui permettra d'accompagner la démarche la plus adaptée : mise en place d'aides, accompagnement médico-social ou signalement, etc.

- Un signalement au Procureur de la République

Cette procédure peut être réalisée par toute personne ou organisme détenant une ou des informations préoccupantes. Le dossier doit être adressé au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse.

- Une requête en vue d'une mesure de protection

Cette démarche peut être formulée par la personne elle-même ou un de ses proches, au Juge des tutelles du tribunal de proximité de MURET.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

2 allées Jules Guesde - BP 7015

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Tél : 05 61 33 70 70 / [tgi-toulouse@justice.fr](mailto:tgi-toulouse@justice.fr)

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MURET

58, rue Clément Ader 31600 MURET

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Sur rdv - 2ème mardi du mois de 9h00 à 12h00

Tél : 05 61 51 96 50

# GLOSSAIRE

---

AAH : Allocation Adulte Handicapé  
ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels  
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne  
ADIL : Association Départementale pour l'Information sur le Logement  
ADJ : Accueil De Jour  
ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat  
APA : Allocation Personnalisée Autonomie  
ARS : Agence Régionale de Santé  
ARDH : Allocation de Retour à Domicile après Hospitalisation  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail  
CATTP : Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CD 31 : Conseil Départemental de la Haute-Garonne  
CDAD : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits  
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
CH : Centre Hospitalier  
CHU : Centre Hospitalier Universitaire  
CMI : Carte Mobilité Inclusion  
CMP : Centre Médico-Psychologique  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination  
EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EMER : Equipe Mobile d'Expertise en Réadaptation neuro-locomotrice  
EMG : Équipe Mobile de Gériatrie  
EMSP : Équipe Mobile de Soins Palliatifs  
ESA : Équipe Spécialisée Alzheimer  
HAD : Hospitalisation À Domicile  
HDJ : Hospitalisation De Jour  
HT : Hébergement Temporaire  
IDEL : Infirmier Diplômé d'Etat Libéral  
LISP : Lits Identifiés Soins Palliatifs  
MDS : Maison Des Solidarités  
MDP : Maison Départementale de Proximité  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
MSS : Maison Sport Santé  
PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés  
PCH : Prestation de Compensation du Handicap  
PFR : Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants  
PRADO : Programme de Retour À Domicile  
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
SPASD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile  
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile  
SSR : Soins de Suite et de Réhabilitation  
TAD : Transport À la Demande  
UHR : Unité d'Hébergement Renforcé  
VAD : Visite À Domicile